



CAISSE D'ÉPARGNE

LES REMISES COMMERCIALES

VERSION : NOVEMBRE 2022



LES REMISES COMMERCIALES COMMUNES AUX 3 PRODUITS AUTO / MRH / GAV

REMISE MULTIVENTE

5 % de remise à partir du 2^{ème} contrat souscrit Auto et/ou Habitation et/ou GAV.

REMISE COLLABORATEURS

25% de remise pour les clients collaborateurs qui souscrivent un contrat Habitation, Auto et/ou 2 Roues.

La remise s'applique si le collaborateur est identifié comme tel dans le système bancaire Caisse d'Epargne par :

- l'agrégat personnel,
- ou la détention d'un compte bancaire collaborateur,
- ou la codification liée à une des agences du personnel (*si l'établissement en est doté*).

La remise est applicable sur **toute la durée de vie du contrat et ce tant que le client reste collaborateur** Caisse d'Epargne.

REMISE À LA MAIN DU RÉSEAU

Possibilité d'appliquer **une remise exceptionnelle en guise de geste commercial**, pour toute nouvelle souscription ou avenant sur un contrat Habitation ou Auto.

Vous aurez la **possibilité d'accorder un geste commercial** sur les nouveaux contrats ou contrats en portefeuille Habitation ou Auto.

L'application de cette remise est accessible à partir de l'outil de souscription.

- En souscription ou avenant : En fonction du montant de la prime du contrat, vous aurez le choix entre **2 ou 3 montants de remise en euros qui seront automatiquement proposés**.
- En souscription uniquement : Si ces montants ne conviennent pas, vous aurez également la possibilité d'accorder **une remise plus importante pouvant aller jusqu'à 25% de la prime**. Cette remise sera soumise à la validation de la personne habilitée (en fonction du choix de chaque CE).

LES REMISES COMMERCIALES HABITATION

REMISE JEUNE : BONUS FAMILLE

Jusqu'à 10 % de remise pour les jeunes de 18 à 28 ans inclus, dont un des parents détient un contrat d'assurance habitation (résidence principale) à la Caisse d'Epargne (quel que soit l'établissement de rattachement).

AVANTAGE JEUNE

Application d'un tarif préférentiel pour les jeunes de 18 à 28 ans inclus qui assurent un studio ou un 2 pièces (résidence principale).

Cette remise est valable uniquement sur la nouvelle offre Habitation (BPCE Assurances) en formule Initial.

REMISE DÉMÉNAGEMENT

1 mois offert pour les clients qui renouvellent leur contrat en cas de déménagement.

Cette remise est valable uniquement sur la nouvelle offre Habitation MRH 4 (BPCE Assurances) à l'occasion d'un avenant au contrat pour changement d'adresse.

CLAUSE IC

Jusqu'à 35% de remise pour les clients en cas de construction ou rénovation du bien assuré.

Cette remise est valable uniquement sur la nouvelle offre Habitation (BPCE Assurances). La qualification de rénovation et construction est conditionnée par :

- Une durée de travaux de 4 mois minimum,
- Un permis de construire ou une déclaration de travaux..

LES REMISES COMMERCIALES AUTO (1/2)

AVANTAGE KILOMÈTRE RESPONSABLE

Jusqu'à 10 % de remise pour les assurés parcourant moins de 8 000 km par an.

La remise est non applicable pour les conducteurs de moins de 25 ans et sur l'usage professionnel occasionnel.

REMISE VÉHICULE ÉLECTRIQUE (CONTRATS AUTO 4 ET AUTO 5 EN STOCK)

Jusqu'à 30 % de remise pour les assurés détenteurs d'un véhicule électrique uniquement (non applicable sur les véhicules hybrides).

La remise est appliquée par rapport au tarif d'un véhicule essence avec les mêmes caractéristiques de souscription (ex : véhicule, conducteur, sinistralité, formule et options souscrites).

→ A partir du 18 septembre 2022, cette remise sera remplacée par la remise véhicule propre. Les contrats en stock bénéficiaires de la remise « véhicule électrique 30% » continueront d'en bénéficier si le risque assuré reste inchangé (cf. Communiqué n°473).

REMISE VÉHICULE PROPRE (AUTO 5 UNIQUEMENT)

Jusqu'à 10%* sur la prime annuelle pour les détenteurs de véhicules électrique ou hybrides émettant moins de 50g de CO2 par kilomètre, sur toute la durée de vie du contrat. Cette remise sera appliquée sur les nouveaux contrats AUTO 5 uniquement (en affaire nouvelle) ou en cas d'avenant changement de véhicule). Pas de changement sur le portefeuille si le risque assuré reste inchangé.

**La remise n'est pas appliquée sur « les services » qui représentent en moyenne moins de 2% de la prime et sur la garantie Panne Mécanique lorsqu'elle est souscrite.*

→ A partir du 18 septembre 2022, cette remise sera active pour les affaires nouvelles et avenants AUTO 5 changement de véhicules (Cf. Communiqué n°473).

AVANTAGE BONUS 50

Jusqu'à 3 % de remise à la souscription si le conducteur principal détient un bonus 50.

LES REMISES COMMERCIALES AUTO (2/2)

REMISE CHANGEMENT DE VÉHICULE

1 mois offert pour les assurés qui renouvellent leur contrat lors d'un changement de véhicule.

La remise est effectuée à l'occasion d'un avenant au contrat.

BONUS BON CONDUCTEUR

Remise à vie (tarif équivalent à un bonus 50) pour les bons conducteurs.

La remise est valable tant que le client reste assuré à la Caisse d'Épargne et qu'il conserve son contrat Auto BPCE Assurances. Cette remise permet de maintenir un tarif équivalent à un bonus 50 même si l'assuré est à l'origine d'un accident (sinistre responsable entraînant logiquement une augmentation du coefficient bonus-malus). Cette remise s'applique pour les assurés bons conducteurs :

- détenteurs d'un contrat depuis au moins 3 ans (hors usage professionnel occasionnel),
- désignés comme conducteur principal avec un bonus 50 depuis au moins 3 ans,
- sans sinistre responsable sur cette période.

REMISE JEUNE : BONUS PARENTS

Jusqu'à 20 % de remise pour les conducteurs novices de 18 à 25 ans, sans sinistre responsable sur les 3 dernières années, dont un des parents est assuré en Auto (avec un bonus 50) à la Caisse d'Épargne (quel que soit l'établissement de rattachement).

CRM Parent	Antériorité d'assurance	Bonus réel	Bonus fictif accordé de
<= 0,50	0	1	0.80
<= 0,50	1	0.95	0.80
<= 0,50	2	0.90	0.80
<= 0,50	3	0.85	0.80

REMISE JEUNE : AVANTAGE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

20% de remise la 1^{ère} année pour les conducteurs novices obtenant leur permis dans le cadre de la conduite accompagnée (sans antécédent d'assurance).

Les remises et avantages tarifaires sont calculés en fonction :

- De la situation du client
- Par ordre de priorité des remises :

Ordre de priorité des remises	
Priorité 1	Collaborateurs
Priorité 2	Temps Fort
Priorité 3	Multivente
Priorité 4	À la main du réseau

Exemple :

- Un client souscrit 2 contrats Assurance Habitation. Il bénéficie d'une remise **Temps Fort** de 2 mois de cotisation offerts sur chacun de ses contrats.
- ➔ La remise Temps Fort étant prioritaire à la remise multivente, il bénéficiera d'une **remise de 2 mois de cotisation sur sa 1^{ère} année d'assurance.**
- ➔ La remise multivente s'appliquera automatiquement l'année suivante, lors du renouvellement de son contrat.

Lors de la souscription d'un contrat d'assurance, la cotisation mensuelle affichée sur les écrans de souscription prend en compte la ou les remises appliquées à la première échéance.

LES REMISES APPLIQUÉES SONT TOUJOURS EN FAVEUR DU CLIENT

LES REMISES COMMERCIALES

2. CUMUL DES REMISES HABITATION

par ordre de priorité

par ordre de priorité

• : Remises cumulables
- : Remises non cumulables

	COLLABORATEUR	TEMPS FORT	MULTIVENTE	À LA MAIN DU RÉSEAU	BONUS FAMILLE	REMISE DÉMÉNAGEMENT	AVANTAGE JEUNE	CLAUSE IC
COLLABORATEUR	-	-	-	-	-	-	•	•
TEMPS FORT	-	-	-	-	•	•	•	•
MULTIVENTE	-	-	-	•	•	•	•	•
À LA MAIN DU RÉSEAU	-	-	•	-	•	•	•	•
BONUS FAMILLE	-	•	•	•	-	•	•	•
REMISE DÉMÉNAGEMENT	-	•	•	•	•	-	•	•
AVANTAGE JEUNE	•	•	•	•	•	•	-	•
CLAUSE IC	•	•	•	•	•	•	•	-

Exemples :

- ✓ Un client peut cumuler les remises : Temps Fort / Bonus Famille / Bonus Déménagement.
- ✓ Un client ne peut cumuler les remises : Temps Fort et Multivente (la première année le client bénéficiera de la promotion Temps fort et la remise Multivente s'appliquera automatiquement l'année suivante, lors du renouvellement du contrat.

LES REMISES COMMERCIALES

2. CUMUL DES REMISES AUTO

• : Remises cumulables
- : Remises non cumulables

par ordre de priorité

par ordre
de priorité

	COLLABORA- TEUR	TEMPS FORT	MULTIVENTE	À LA MAIN DU RÉSEAU	KILOMÈTRE RESPON- SABLE	BONUS 50	BONUS PARENTS	CONDUITE ACCOMPA- GNÉE	VEHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE PROPRE	CHANGEMENT DE VÉHICULE	BON CONDUCTEUR
COLLABORATEUR		-	-	-	•	•	-	•	•	•	-	•
TEMPS FORT	-		-	-	•	•	•	•	•	•	•	•
MULTIVENTE	-	-		•	•	•	•	•	•	•	•	•
À LA MAIN DU RÉSEAU	-	-	•		•	•	•	•	•	•	•	•
KILOMÈTRE RESPONSABLE	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•
BONUS 50	•	•	•	•	•		-	•	•	•	•	•
BONUS PARENTS	-	•	•	•	•	-		•	•	•	•	-
CONDUITE ACCOMPAGNÉE	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•
VÉHICULE ÉLECTRIQUE	•	•	•	•	•	•	•	•		-	•	•
VÉHICULE PROPRE	•	•	•	•	•	•	•	•	-		•	•
CHANGEMENT DE VÉHICULE	-	•	•	•	•	•	•	•	•	•		•
BON CONDUCTEUR	•	•	•	•	•	•	-	•	•	•	•	

Exemple : Un collaborateur peut cumuler les remises : Kilomètre responsable / Bonus 50 / Conduite accompagnée / Véhicule électrique / Véhicule propre
Un client ne peut cumuler les remises : Temps Fort et Multivente (la première année le client bénéficiera de la promotion Temps fort et la remise Multivente s'appliquera automatiquement l'année suivante, lors du renouvellement du contrat.

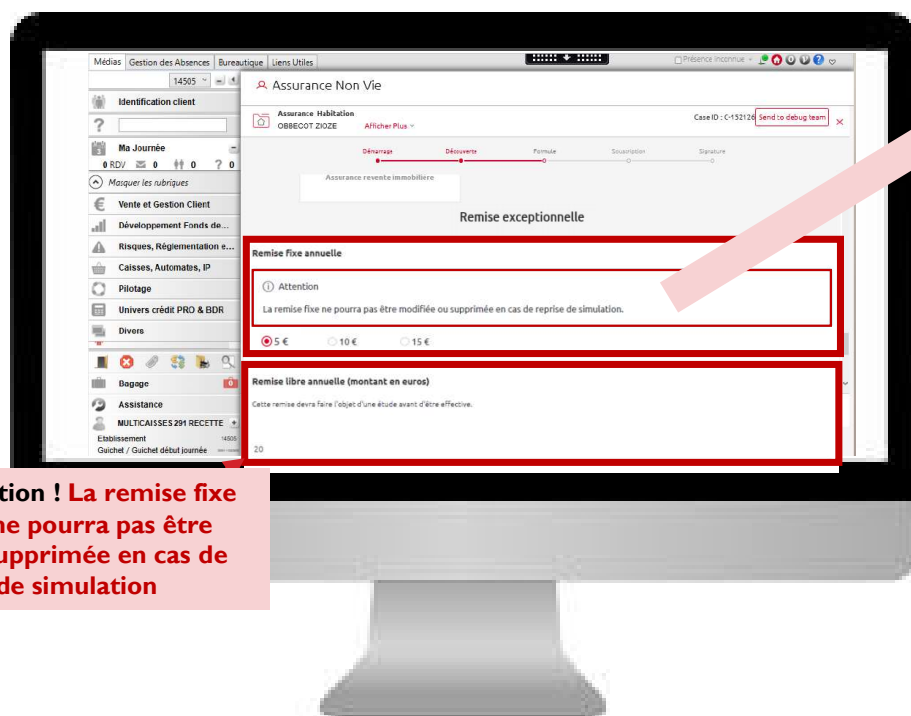
- : Remises cumulables
- : Remises non cumulables

<i>par ordre de priorité</i>	COLLABORATEUR	TEMPS FORT	REMISE 15 % AUTO / 2 ROUES
COLLABORATEUR	-	•	•
TEMPS FORT	•	-	•
REMISE 15 % AUTO / 2 ROUES	•	•	-



1

C'est à l'étape de proposition de tarif que la **Remise exceptionnelle** apparaît !



Rappel : Attention ! La remise fixe (par palier) ne pourra pas être modifiée ou supprimée en cas de reprise de simulation

2

Vous pouvez sélectionner un montant fixe de remise « par palier ». Si ces montants ne conviennent pas, vous aurez également la possibilité d'accorder **une remise plus importante pouvant aller jusqu'à 25% de la prime**. Cette remise sera soumise à la validation de la personne habilitée PI, généralement le directeur d'agence (en fonction du choix de chaque CE).

Montant de prime	Remises proposées par paliers Saisie possible NI+ et PI	Remises en saisie libre Initiation NI+* ou PI*, validation PI
Prime ≤ 100 €	5 € / 10 €	Maximum 25% de la prime
100 € < Prime ≤ 300 €	10 € / 15 €	
300 € < Prime ≤ 500 €	20 € / 30 € / 40 €	
Prime > 500 €	40 € / 60 € / 80 €	

Scrollez en bas de la page jusqu'à atteindre le bloc « Remise exceptionnelle ».
N.B : Lorsqu'un temps fort est en cours le bloc remise exceptionnelle n'apparaît pas.
N.B : la reprise d'un devis avec remise qui est effectuée après la fermeture de l'enveloppe au niveau de l'éts. - sera valide.



1

C'est à l'étape de proposition de tarif que la **Remise exceptionnelle** apparaît !

Rappel : Attention ! La remise fixe (par palier) ne pourra pas être modifiée ou supprimée en cas de reprise de simulation

Scrollez en bas de la page jusqu'à atteindre le bloc « Remise exceptionnelle ».

N.B : Lorsqu'un temps fort est en cours le bloc remise exceptionnelle n'apparaît pas.

N.B : la reprise d'un devis avec remise qui est effectuée après la fermeture de l'enveloppe au niveau de l'éts. - sera valide.

2

Vous pouvez sélectionner un montant fixe de remise « par palier ».

Si ces montants ne conviennent pas, vous aurez également la possibilité d'accorder **une remise plus importante pouvant aller jusqu'à 25% de la prime**. Cette remise sera soumise à la validation de la personne habilitée PI, généralement le directeur d'agence (en fonction du choix de chaque CE).

Montant de prime	Remises proposées par paliers Saisie possible NI+ et PI	Remises en saisie libre Initiation NI+* ou PI*, validation PI
Prime ≤ 100 €	5 € / 10 €	Maximum 25% de la prime
100 € < Prime ≤ 300 €	10 € / 15 €	
300 € < Prime ≤ 500 €	20 € / 30 € / 40 €	
Prime > 500 €	40 € / 60 € / 80 €	

*Les niveaux d'habilitations sont déterminés par chaque caisse.



Process Remise Libre Habitation et Auto

1

Après avoir soumis la demande de remise libre, un mail est automatiquement généré. Le conseiller (Délégation NI+) peut le modifier avant de le transmettre à son Directeur d'agence (Délégation PI)*.

Demande de remise exceptionnelle

La demande de remise exceptionnelle doit être soumise à validation.
Nous vous invitons à soumettre la demande en cliquant sur le bouton.

Refuser de soumettre la demande Soumettre la demande

2

Le Directeur d'agence (Délégation PI)* peut ensuite valider ou refuser la remise.

ⓘ Attention

Vous avez la possibilité d'accepter ou de refuser la demande de remise. Si vous acceptez la demande, vous pouvez modifier le montant directement sur cet écran.

Refuser la demande de remise Valider la demande de remise



MRH4 - Demande de validation pour une remise exceptionnelle - Message (HTML)

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous une demande de validation pour une remise exceptionnelle :

- Nom du client : Watrison
- Prénom du client : Dany
- Numéro de la simulation tarifaire : 508731022
- Produit : MRH4
- Montant de la prime avant remise : 194,11 €
- Montant de la remise : 20 €
- Montant de la prime après remise : 174,11 €
- Commentaires :

Je vous remercie pour votre retour.

Bien cordialement,

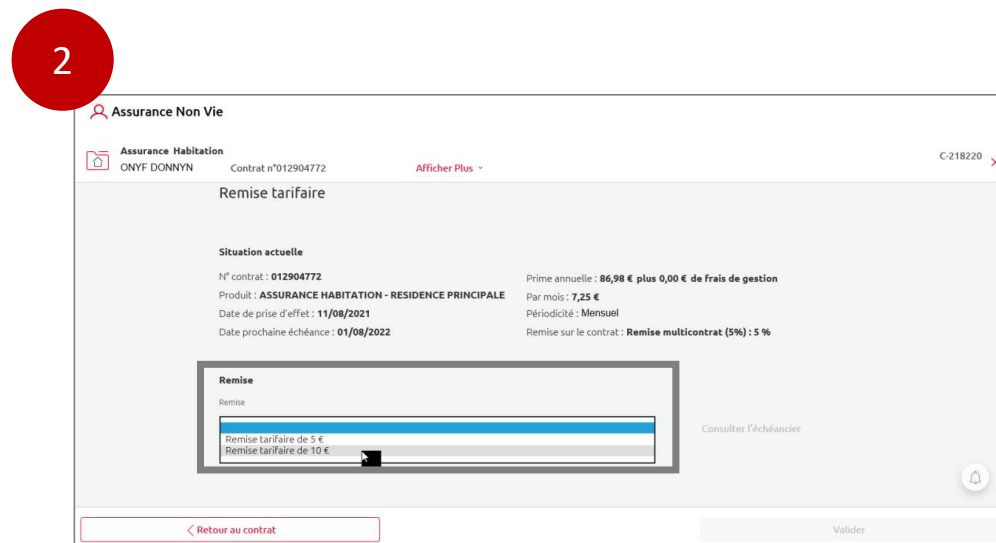
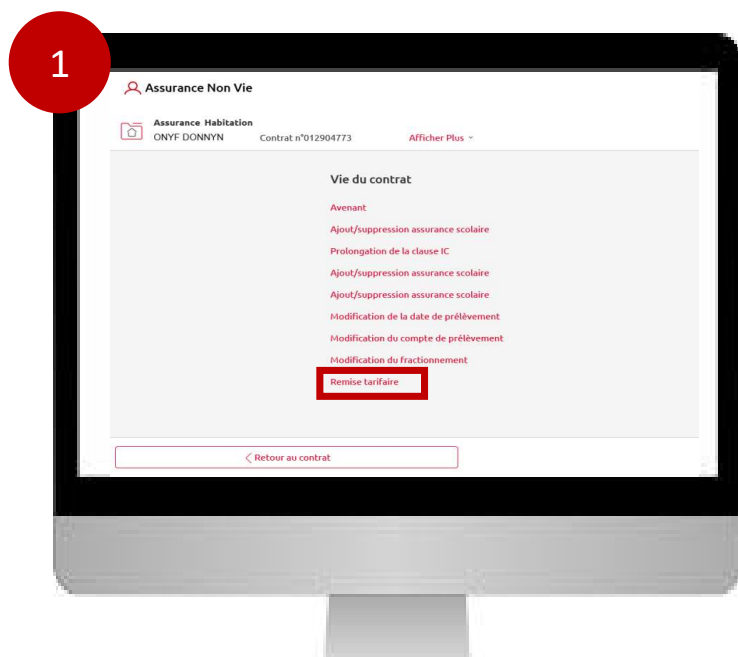
N.B : La remise libre ne pourra être supérieure à 25% de la remise.

Le délégataire PI peut modifier la remise libre.

*Les niveaux d'habilitations sont déterminés par chaque caisse.



Process Avenant de remise tarifaire Habitation et Auto



Sélectionner un montant fixe de remise « par palier » puis valider.

Vous pouvez accorder un geste commercial sur les contrats **en portefeuille en effectuant un avenant de remise tarifaire.**

Via la consultation du contrat, cliquer sur « Voir tous les actes » pour accéder à l'avenant de remise tarifaire.

N.B : En avenant, seule la remise par palier est disponible.



Découvrez le pas à pas pour appliquer le Bonus Parent et le Bonus Famille*, pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto ou Habitation



Copie d'écran du parcours de vente Assurance Habitation

The screenshot shows a web form titled "Bonus famille". The first question is "L'un de vos parents détient un contrat d'assurance Habitation en cours auprès de votre établissement bancaire ?". There are two buttons: "Oui" (highlighted in red) and "Non". Below this, the question "Quel est leur numéro de contrat ?" is followed by a text input field labeled "Numéro de contrat:" and a red "Valider" button. A small note below the input field says "Numéro à 9 chiffres".

Si un des parents détient un contrat BPCE Assurances IARD : Assurance Auto ou Assurance Habitation

- Cliquer sur « Oui »
- Renseigner le numéro de contrat du parent qui se situe sur :
 - Les conditions particulières
 - La proposition valant avis de conseil

N.B : Le bonus parent et le bonus famille sont applicables quel que soit l'établissement bancaire de rattachement du parent, sous réserve d'appartenir au réseau Caisse d'Epargne.



* Pour plus de précisions, vous trouverez la présentation des remises en slide 3 et 5.